
Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Communauté d'agglomération du Grand Dole
Ville de Dole

Rapport 2011

THEMATIQUES

1. Informations administratives de la commune ou de l'intercommunalité.....	3
2. Voirie et espaces publics (PAVE).....	4
3. Services de transports collectifs et inter-modalité.....	4
4. Cadre bâti – Établissement recevant du public	4
5. Cadre bâti – Logements.....	4
6. Thématiques et actions portées par la CIAPH ou d'autres services	5
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	5
8. Conclusion.....	5

1. Informations administratives de la commune ou de l'intercommunalité

Communauté d'agglomération du Grand Dole (créée le 1er janvier 2008)

54 rue André Lebon – 39100 DOLE

Représentée par son Président, Monsieur Claude CHALON

Compétences en matière d'accessibilité :

- Aménagement de l'espace communautaire, et à ce titre organisation des transports urbains ;
- Equilibre social de l'Habitat : programme local de l'habitat adopté le 17 février 2011 ;
- Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Territoire : 41 communes – 52.595 habitants (population municipale 2008)

Ville de Dole

Place de l'Europe – 39100 DOLE

Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude WAMBST

Compétences en matière d'accessibilité :

- Voirie et travaux ;
- Elaboration du diagnostic sur les établissements municipaux recevant du public ;
- Travaux d'entretien et de mise aux normes sur les ERP.

Territoire : 25.384 habitants (population municipale 2008)

Informations administratives de la CIAPH

Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite (créée le 7 octobre 2008)

Présidence :

- M. Claude CHALON, Président de la Communauté d'Agglomération, représenté par Mme Rachida BELALIA.

Membres élus :

- 6 membres ville de Dole, désignés par le conseil municipal : Marie-Agnès CHALUMEAUX, Françoise BARTHOULOT, Raphaëlle MANIERE, Phanie BOUVRET, Daniel BARBAGELATA, Karima MEZERAÏ
- 6 membres Grand Dole, désignés par le conseil de communauté : Alain ALONZO, Brigitte BONNARD ONGENAED, Bruno CHEVAUX, Gérard FUMEY, René POUTHIER, Dominique MICHAUD

Représentants des Institutions :

- 1 représentant de l'Etat,
- 1 représentant du Conseil Général du Jura

Représentants des Associations :

- UDAF 39
- APEI
- Association l'Avenir
- Le sillon comtois
- Association Valentin Haüy
- Franche-Comté Alzheimer et maladies apparentées
- C.A.R.P.H. Jura
- Association Information recherche
- Mira Europe
- Association Sports Adaptés Loisirs

Autres membres :

- Les responsables de la société délégataire du réseau de transports publics

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 04 janvier 2012

N° identifiant : [039-200010650-20111222-12711-DE](#)

2. Voirie et espaces publics (PAVE)

État d'avancement – Document d'accessibilité

Sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération, dix communes ont approuvé leur PAVE, réalisé par le Bureau d'étude CECIAA (36 avenue du Général de Gaulle – Tour Gallieni 2 – 93170 BAGNOLET).

Le taux d'accessibilité relevé dans ces communes est le suivant :

Commune	Taux d'accessibilité (2011)	Potentiel maximal d'accessibilité	Coût estimatif des travaux
Abergement la Ronce	56,59 %	92,85 %	68.112 €
Authume	77,38 %	100 %	59.322 €
Aumur	31,17 %	68,42 %	45.029 €
Baverans	7,14 %	60,00 %	12.821 €
Brevans	10,34 %	62,50 %	28.369 €
Champvans	23,82 %	73,07 %	87.003 €
Foucherans	51,56 %	72,97 %	109.894 €
Lavans les Dole	13,46 %	68,18 %	39.354 €
Parcey	10,36 %	96,15 %	68.034 €
Tavaux	46,12 %	97,19 %	416.639 €

Une consultation a été lancée en septembre 2011 pour retenir un bureau d'études afin de réaliser les PAVE des 31 autres communes de l'agglomération.

Ainsi le groupement de bureau d'études CECCIA et STC ont été retenus pour réaliser cette prestation qui se déroulera à compter de début 2012.

Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Il est à noter que le périmètre d'étude ne couvre pas l'intégralité des voiries de la commune mais simplement les cheminements permettant de relier les équipements, commerces et infrastructures recevant du public entre eux ou à partir d'un point d'arrêt du réseau de transport collectif.

3. Services de transports collectifs et inter-modalité

État d'avancement – Documents d'accessibilité

La communauté d'agglomération a engagé la procédure et a confié au bureau d'étude CECCIA la réalisation du document sur son territoire.

Éléments de suivi et difficultés rencontrées

La procédure est en cours et le rendu est attendu pour février 2012.

4. Cadre bâti – Établissement recevant du public

État d'avancement – Documents d'accessibilité

La communauté d'agglomération ne dispose d'aucun bâtiment de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème catégorie.

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 04 janvier 2012

N° identifiant : 039-200010650-20111222-12711-DE

La ville de Dole a réalisé en 2010 les diagnostics ERP concernant l'accessibilité aux Personnes Handicapées de 19 des 21 établissements recevant du public communaux : 2 ERP de 1^{ère} catégorie, 5 ERP de 2^{ème} catégorie, 7 ERP de 3^{ème} catégorie, et 9 ERP de 4^{ème} catégorie. La salle des Fêtes (2^{ème} catégorie) et le Centre Social (3^{ème} catégorie), en cours de travaux, n'ont pas été analysés.

La prestation, réalisée sur 3 jours par le bureau d'étude SOCOTEC (28 rue Pierre Hebmann – 39000 LONS-LE-SAUNIER), consistait à établir :

- Un relevé des écarts entre les conditions actuelles d'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées, et les obligations réglementaires en vigueur ;
- Des préconisations de travaux permettant à l'établissement de respecter ces obligations ;
- Une évaluation du coût hors taxes de ces travaux.

Le diagnostic effectué porte uniquement sur les conditions d'accès aux locaux ouverts au public. Il ne porte pas sur les conditions d'évacuation en cas d'incendie des personnes en situation de handicap, cette prestation pouvant faire l'objet d'une mission complémentaire.

Le coût calculé des travaux nécessaires à la mise aux normes des ERP analysés s'élève à 2.170.750 euros hors taxes.

Éléments de suivi et difficultés rencontrées

SANS OBJET

5. Cadre bâti – Logements

État d'avancement – Documents d'accessibilité

L'intercommunalité a mis en place un système de recensement du logement et effectué le recensement uniquement chez le plus important bailleur social public du territoire (OPH de Dole).

Éléments de suivi et difficultés rencontrées

L'intercommunalité a prévu d'étendre le recensement à l'ensemble des bailleurs sociaux publics.

6. Thématiques et actions portées par la CIAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

SANS OBJET

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

SANS OBJET

8. Conclusion

Dix plans d'accessibilité voirie et espaces publics ont été finalisés sur l'agglomération doloise en 2011, et un bureau d'études a été retenu afin de doter l'ensemble des communes de ce document.

La communauté d'agglomération a engagé la réalisation du schéma directeur d'accessibilité de son réseau de transport en commun ; Les résultats seront validés début 2012.

La ville de Dole a réalisée les diagnostics ERP de l'ensemble des bâtiments communaux soumis à obligation.

Un recensement des logements « accessibles » a été réalisé auprès du principal bailleur social de l'agglomération.

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 04 janvier 2012

N° identifiant : [039-200010650-20111222-12711-DE](#)